



Face au manque d'enseignants dans les écoles, le ministre fait le choix d'ubériser l'Education Nationale !

Les recteurs annoncent une vague de recrutement de contractuels dans le 1^{er} degré pour compenser le fait que les personnels vulnérables sont placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) : 327 dans l'académie de Lyon, 277 à Bordeaux, 221 à Orléans-Tours, 197 à Toulouse, 191 à Nantes, 110 à Clermont...

Or, ces contractuels sont recrutés sur des CDD de trois mois ! Le ministre, s'il est contraint de reconnaître que les enseignants manquent, fait le choix d'ubériser l'Education Nationale, plutôt que de faire appel à des enseignants fonctionnaires stagiaires par le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires !

Pire, les recteurs osent contacter ces mêmes listes complémentaires pour leur proposer non pas d'être recrutés comme fonctionnaires stagiaires, mais d'être embauchés pour un CDD de trois mois !

Par ailleurs ces recrutements, dont on attend de voir la réalité (certains IA-DASEN indiquant déjà qu'ils auront bien du mal à trouver des volontaires pour des CDD d'enseignant pour 3 mois), donnent parfois lieu à une amplification de la déréglementation et du chaos dans les écoles : ici, un IA-DASEN explique que les enseignants titulaires placés en ASA devraient « coacher » à distance les contractuels en CDD. Là, les contractuels devraient remplacer poste pour poste les enseignants placés en ASA quelle que soit la situation : ainsi des écoles en REP+ se retrouveraient par exemple avec plusieurs contractuels qui n'ont jamais enseigné auparavant...

Si la mobilisation engagée depuis la rentrée pousse le Ministre à reconnaître l'urgence de la situation, il doit maintenant répondre à la revendication des personnels : recrutement massif et immédiat d'enseignants sous statut !

En réduisant le nombre de places au concours, le ministre entend multiplier le recours aux contractuels et généraliser la précarité

Cette volonté de généraliser la précarité dans l'Education Nationale se retrouve dans les annonces du ministre concernant les places au concours : 9 890 places sont proposées aux concours de recrutement de professeurs des écoles en 2021 ce qui confirme la baisse du nombre de places depuis plusieurs années : il y avait 11 840 places aux concours en 2018, 10 785 en 2019 et 10 790 en 2020. Près de 2000 places de moins en 3 ans !

Alors que le ministre annonce la création de 2039 postes dans le 1^{er} degré pour 2021 (ce qui est d'ailleurs très insuffisant), il réduit de 900 le nombre de places aux concours pour la rentrée prochaine par rapport à l'an dernier !

Comment ne pas voir dans cette contradiction la volonté du ministre de généraliser les contractuels dans les écoles ? Dans certains départements, certains d'entre eux sont d'ailleurs renouvelés depuis plusieurs années !

Dans cette situation, le SNUDI-FO revendique plus que jamais :

- **Le recrutement immédiat et en masse d'enseignants fonctionnaires d'Etat par le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci !**
- **La création de postes d'enseignants du 1^{er} degré à hauteur des besoins pour la rentrée 2021, bien au-delà des 2039 prévues par le ministre !**
- **L'augmentation significative du nombre de places aux concours de recrutement de professeurs des écoles 2021 !**
- **La titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !**

Pour le SNUDI-FO, l'heure est partout au regroupement des personnels pour établir les besoins et de mettre en œuvre les moyens pour les faire aboutir !

Montreuil, le 2 décembre 2020